

Assurances

Vous êtes assuré en toute simplicité avec PaymentProtect



PaymentProtect couvre le solde accumulé sur votre carte de crédit en cas d'incapacité de gain totale ou de chômage involontaire.

La vie est pleine d'imprévus. Avec PaymentProtect, jouez la carte de la sécurité financière en cas de difficultés dans la vie – une assurance de AXA Assurances SA.*

* Cembra Money Bank SA sert d'intermédiaire pour ce produit/cette couverture d'assurance. Vous trouverez toutes les informations ainsi que les conditions juridiquement contraignantes sur ce produit d'assurance dans les Conditions générales d'assurance ou les descriptions de produits détaillées du fournisseur de ce produit.

Conservez votre flexibilité

La vie professionnelle est jalonnée de hauts et de bas. Protégez-vous en cas d'incapacité de gain totale ou de chômage involontaire.

Tous les avantages en un coup d'œil

- **Protection** – Votre solvabilité est maintenue et vos économies sont protégées.
- **Tranquillité d'esprit** – Vous ne subissez aucun désagrément financier dans les situations professionnelles difficiles.
- **Pas de prime minimale** – Vous ne payez que lorsque vous utilisez votre carte de crédit.
- **Optionnel** – L'assurance est facultative.

Principales exclusions

- Accidents et maladies suite à des pathologies ou à leurs conséquences qui sont survenues ou étaient connues, ou auraient dû être connues, avant la conclusion du contrat
- Accidents ou maladies suite à des actes intentionnels, y compris conséquences d'une dépendance grave ou chronique à l'alcool
- Fin du rapport de travail volontaire ou n'engageant que sa propre responsabilité ou en cas de chômage déjà existant au moment de la conclusion du contrat

Vous trouverez les dispositions juridiquement contraignantes complémentaires et définitives dans les Conditions générales d'assurance.



Restez flexibles dans les périodes d'incertitude. Vous êtes assuré en toute simplicité avec PaymentProtect.

Vos prestations avec PaymentProtect

En cas de sinistre du titulaire de la carte principale

- Le solde accumulé sur le compte de carte de crédit avant l'événement* est couvert.
- Le solde figurant sur la carte principale et supplémentaire est couvert.
- Les soldes jusqu'à CHF 15'000.– maximum avec trois cas de sinistre maximum (en cas de maladie grave, la couverture prend fin avec le premier cas de sinistre) sont couverts.
- La couverture d'assurance débute après un délai de carence de 60 jours pour tous les risques.
- En cas de sinistre, le crédit du montant couvert est versé en trois fois. Chaque étape présuppose la persistance de l'incapacité de travail, du chômage ou du séjour à l'hôpital pendant la période:
 - après les 30 premiers jours (délai d'attente): crédit de 5 pour cent du montant couvert
 - après 30 jours supplémentaires: crédit de 5 Prozent du montant couvert
 - après 30 jours supplémentaires: crédit des 90 pour cent restants du montant couvert

Prime

- 0,65 pour cent par mois du solde figurant sur le relevé mensuel.
- Le montant de la prime d'assurance s'adapte au solde ouvert sur le compte de carte de crédit. Si le compte ne présente pas de solde, la prime n'est pas prélevée.

* On entend par événement les cas suivants: pour les employés, une incapacité de travail totale ou un chômage involontaire et, pour les indépendants, une incapacité de travail totale ou une maladie grave.

Informez-vous et effectuez la demande



www.paymentprotect.ch



+41 44 439 40 20



Rendez-vous dans l'une de nos succursales
www.cembra.ch/succursales

Cembra Money Bank SA
Bändliweg 20
8048 Zurich
www.cembra.ch